



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2019-01-014

PUBLIÉ LE 24 JANVIER 2019

Sommaire

DGFIP

18-2019-01-23-002 - Décision de délégation générale de signature à M. Thierry Tour, directeur du pôle gestion publique (2 pages)	Page 3
18-2019-01-23-001 - Décision de délégation générale de signature à Mme Béatrice Chevalier, directrice du pôle gestion fiscale (2 pages)	Page 6

DGFIP

18-2019-01-23-002

Décision de délégation générale de signature à M. Thierry
Tour, directeur du pôle gestion publique



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU CHER**
2, Boulevard Lahitolle
18021 BOURGES Cedex

Décision de délégation générale de signature au directeur du pôle gestion publique

L'Administrateur des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques par intérim du Cher,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques du Cher ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2018 chargeant M. Marc GUAZZELLI, administrateur des Finances publiques, de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques du Cher ;

Décide :

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

M. Thierry TOUR, administrateur des Finances publiques adjoint, directeur du pôle gestion publique

Celui-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.



Article 2 – La présente décision prend effet le 23 janvier 2019.

Elle sera affichée dans les locaux de la direction départementale des finances publiques du Cher et publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à BOURGES, le 23 janvier 2019

L'Administrateur des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques par intérim du Cher,

Signé

Marc GUAZZELLI

DGFIP

18-2019-01-23-001

Décision de délégation générale de signature à Mme
Béatrice Chevalier, directrice du pôle gestion fiscale



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DU CHER**
2, Boulevard Lahitolle
18021 BOURGES Cedex

Décision de délégation de signature à la directrice du pôle gestion fiscale

L'Administrateur des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques par intérim du Cher,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques du Cher ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2018 chargeant M. Marc GUAZZELLI, administrateur des Finances publiques, de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques du Cher ;

Décide :

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

Mme Béatrice CHEVALIER, administratrice des Finances publiques adjointe, directrice du pôle gestion fiscale

Celle-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Elle est autorisée à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.



Article 3 – La présente décision prend effet le 23 janvier 2019.

Elle sera affichée dans les locaux de la direction départementale des finances publiques du Cher et publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à BOURGES, le 23 janvier 2019

L'Administrateur des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques par intérim du Cher,

Signé

Marc GUAZZELLI